



Jugement prononcer en faveur du geanalogiste

Par **TONGUY**, le **30/08/2016** à **09:42**

Bonjour, rnJe viens de recevoir un jugement défavorable a mon encontre contre le cabinet Coutot-Roehrig. rnCela ma profondément décus, il n'y a pas de justice.rnAprès avoir parcouru tous vos messages précédents et de toutes les personnes concernées, je me demandais si une action de groupe ne pourrait pas être envisagée. rnJe suis par ailleurs disposée à rejoindre votre groupe de résistance. N'hésitez pas à me contacter !rnJe vais aussi sûrement avoir besoin de vos conseils et de votre expérience en la matière ! rnCordialement,

Par **amajuris**, le **30/08/2016** à **10:40**

bonjour,rnsi vous n'est pas satisfait du jugement, vous pouvez faire appel.rnil est bien connu que tous les personnes qui perdent un procès disent qu'il n'y a pas de justice alors que ceux qui gagnent disent le contraire.rnpour une action de groupe, il faut passer par une association de consommateurs agréée.rnvoir ce lien:rn<http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/action-de-groupe-27534.html>rnsalutations